

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVANTON

Séance du 21 janvier 2020

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt, le 21 janvier, à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

### Présents :

MMES BARBOT Noémie, FERER Stéphanie, GUERRERO CORDEBOEUF Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, RENOULT Chantal, SERRANO Jacqueline, THEBAULT Christèle, VACOSSIN Barbara.

MM ABDI GOULED Moustapha, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, CHARRIEAU Grégory, DELAFOND Nicolas, GALLEY Philippe

### Absents excusés :

Monsieur FRADIN Eric donne pouvoir à Monsieur BOZIER Eric

Madame PUYGRENIER Natacha donne pouvoir à Madame POUPEAU Anita

Monsieur FERER Gabriel donne pouvoir à Madame FERER Stéphanie

Monsieur BERTHELOT Jérôme donne pouvoir à Monsieur CHARRIEAU Grégory

Madame GUERRERO CORDEBOEUF Sandra est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2019. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1- PROJET DE VOIE DOUCE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu l'exposé de Monsieur Eric BOZIER,

Vu les délibérations n°2018-21 du 22 mai 2018 et 2019-41 du 17 septembre 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet et du plan de financement du projet de création d'une voie douce ;

Considérant les évolutions intervenues depuis le dernier plan de financement : réponse négative de la Région pour le FEDER, et transformation de la demande de subvention FEDER en FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dont le contenu de l'appel à projet sera publié au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Considérant le coût prévisionnel du projet estimé à 315 744,00 € H.T soit 378 892,80 € TTC ;

Plan de financement	Subvention attendue (HT)	%
- Subvention Etat : DETR	94 723,20 €	30,00%
- Subvention Europe : FEADER	94 723,20 €	30,00%
- Fonds mobilités actives	63 148,80 €	20,00%
<b>Total subventions</b>	<b>252 595,20 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Autofinancement</b>	63 148,80 €	20,00%
<b>TOTAL PROJET H.T.</b>	<b>315 744,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le plan de financement susmentionné et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour solliciter

la subvention auprès du FEADER.

**Résumé des débats :**

Barbara VACOSSIN demande à quelle date sera connue la réponse du FEADER. Madame le Maire explique que l'appel à projet n'est pas encore paru, il devrait être communiqué dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Dans l'hypothèse où la demande de subvention de la commune ne serait pas retenue, le montant inscrit serait alors autofinancé. Eric BOZIER explique que la procédure d'aliénation du chemin rural est en cours. A ce jour, un agriculteur a formulé une opposition. Eric BOZIER rappelle que tous les agriculteurs (fermiers et propriétaires) concernés par les ventes de parcelles ont donné leur accord, et à ce jour, deux dossiers sont en attente de régularisation. Par ailleurs, Eric BOZIER précise que la demande de subvention auprès du FEDER a été refusée car non portée par la Communauté de Communes. Noémie BARBOT demande s'il est possible de faire porter le projet par la Communauté de Communes, Eric BOZIER explique que cela induirait notamment la perte des autres subventions acquises.

**2- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE BALAYAGE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU**

Vu l'exposé de Madame Le Maire,

Vu la convention de prestation de service pour le nettoyage des voies publiques (balayage) conclue le 27 février 2013 entre la commune d'Avanton et la commune de Vendevre du Poitou (actuellement commune déléguée de Saint-Martin-la-Pallu) et l'avenant n°1 conclu le 2 août 2018.

Considérant l'échéance dudit avenant fixé au 28 février 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ Décide de renouveler la convention de prestation de services de balayage conclue avec la commune de Saint-Martin-la Pallu pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, la convention pourra faire l'objet d'une nouvelle reconduction expresse par période d'un an.
- ✓ Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant 2 à la convention de prestation de service conclue avec la commune de Saint-Martin-la Pallu

**Résumé des débats :**

Madame le Maire explique que la Commune d'Avanton vient de participer à une enquête administrée par la Communauté de Communes afin de mutualiser la prestation de balayage à l'échelle intercommunale. La prestation actuellement délivrée par la commune de Saint-Martin la Pallu représente 61 heures d'intervention annuelle.

**3- DEMANDE DE SUBVENTION : RADIO STYL'FM**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la radio Styl'FM, située sur la commune de Neuville de Poitou, émet depuis 1998 sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Haut Poitou et représente un potentiel de 43 000 auditeurs. La radio dispose de deux fréquences, le 89.7 à Neuville de Poitou et le 98.1 à Loudun qui lui permet d'émettre sur tout le nord de la Vienne. La programmation de la radio est de type généraliste, ses programmes sont dédiés à la vie locale grâce à des interviews et des messages d'information générale.

La radio est un outil de communication à disposition des associations locales et destinée également à participer au développement économique (promotion des professionnels, entreprises, artisans et commerçants du territoire).

L'association Styl'Fm sollicite une aide financière auprès des communes de la Communauté de Communes du Haut Poitou à hauteur de 1029.50 € (0,50 € par habitant).

Après en avoir délibéré, à 19 voix contre, le Conseil municipal décide de ne pas octroyer d'aide financière à l'association Styl'FM.

#### **4- MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES**

Vu l'exposé de Monsieur Nicolas DELAFOND.

Vu la délibération n°2019-11-06-177 de la Communauté de Communes du Haut Poitou approuvant l'organisation d'un réseau partenarial intercommunal de bibliothèques.

Dans le cadre du développement d'un service de lecture publique coordonné à l'échelle intercommunale, il est proposé à la Commune d'Avanton de conventionner avec la Communauté de Communes du Haut Poitou afin de bénéficier de l'accompagnement du réseau en termes d'action culturelles :

- Programme commun des animations
- Présence sur le site internet du réseau (informations liées à la bibliothèque, animations)
- Soutien de la CCHP comme lieu-ressource pour les actions culturelles et pour de la coordination pour des projets communs avec d'autres bibliothèques
- Participation à des projets d'animations intercommunaux
- Prêt du fonds de livres et du matériel petite enfance pour les actions liées à ce public, échanges
- Participation aux Journées professionnelles proposées par le réseau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat de mise en réseau des bibliothèques.

#### **Résumé des débats :**

Monsieur Nicolas DELAFOND explique que ce projet permettra une mutualisation de services au niveau du territoire intercommunal. Madame Noémie BARBOT demande quel est le coût de la mise en réseau des bibliothèques ; Monsieur Nicolas DELAFOND répond que cela est gratuit et précise également qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir de salarié pour gérer la bibliothèque (un bénévole peut suffire).

#### **5- QUESTIONS DIVERSES**

- Repas des agents

Madame le Maire indique que le repas organisé le vendredi 24 janvier se tiendra à l'Auberge Vindobriga de Vendevre du Poitou. Le prix des repas proposé est de 24€ par adulte et 10€ par enfant.

- Agenda des manifestations :

- 24/01 : Vœux aux agents de la municipalité
- 8/02 : Dîner dansant ACCA - 19h30 – Salle des fêtes
- 8/02 : Sortie Conseil des Jeunes – Laser Game
- 7/03 : Karaoké comité des fêtes – 19h30 - Salle des fêtes
- 15/03 : Elections municipales (1er tour) - Salle des fêtes
- 22/03 : Elections municipales (2<sup>ème</sup> tour) – Salle des fêtes
- 29/03 : Loto APE 14h salle des fêtes accueil à 13h30

- Autres points abordés :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le chantier de viabilisation du Clos du Manoir débutera le vendredi 24 janvier et que des carottages vont être réalisés pour vérifier l'éventuelle existence de cavités.

Moustapha ABDI GOULED informe que la commune a obtenu son deuxième papillon « Terre saine Poitou Charentes ».

Suite au Conseil municipal du 17 décembre 2019, Madame le Maire souhaite apporter des réponses sur deux questions qui avaient été posées :

- Madame le Maire confirme que seuls 9 enfants domiciliés hors communes utilisent à ce jour les services de la cantine des écoles.
- Suite à l'information donnée dans le cadre de la lutte contre les « marchands de sommeil », la politique de rénovation du Parc Immobilier dont il était question est le dispositif fiscal dit « Denormandie dans l'ancien ». Pour être éligible, il faut être l'une des 222 villes du programme « Action cœur de ville » (dans la Vienne : Poitiers et Châtellerauld) ou mettre en place une opération de revitalisation du territoire (ORT). Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le trésorier, Laurent ROHARD a quitté ses fonctions le 13 janvier pour en prendre de nouvelles en tant que Conseiller aux décideurs locaux à la Communauté de Communes du Loudunais. Il est remplacé par Damien PATRAC (comptable sur Lencloître).

Noémie BARBOT aborde le sujet de la modification des consignes de tri sélectif début janvier 2020 avec la séparation des déchets papier. Eric BOZIER explique, pour le moment, les containers destinés au papier ne sont pas encore disponibles.

Christine PETIT explique que, dans le cadre du recensement, elle a reçu un courrier informatif mais n'a pas reçu ses identifiants de connexion. Madame le Maire explique qu'un courrier d'information a été distribué à tous les foyers de la commune avant le démarrage du recensement et que chaque agent recenseur devra passer dans les foyers pour communiquer les identifiants. Chantal RENOULT précise qu'un agent recenseur s'est présenté à son domicile sans sa carte. Madame le Maire répond que cela n'est pas normal et qu'un point sera fait avec l'agent concerné.

Christine PETIT interroge le Conseil municipal sur l'arrivée du haut débit à Avanton. Madame le Maire explique que chaque usager doit, au préalable, prendre contact avec son opérateur afin de vérifier la compatibilité de sa box. Actuellement, le haut débit est opérationnel pour les habitants du Centre Bourg rattachés au 1<sup>er</sup> sous-répartiteur situé rue du Manoir. Pour les autres habitants rattachés au second répartiteur situ rue d'Anjou, il faudra attendre le 24 janvier pour que le haut débit soit accessible (sauf Martigny/ La Bardonnière). Dans tous les cas, l'opérateur doit au préalable réaliser une manipulation humaine et technique qui permettra à l'utilisateur sous une dizaine de jours normalement de bénéficier du haut débit.

Séance levée à 20h55

- Prochain conseil municipal : le 25/02/2020 (vote du budget)

**Emargements :**

ABDI GOULED Moustapha	BARBOT Noémie	BOURSERONDE Jean-François
BOZIER Eric	CHARRIEAU Grégory	DELAFOND Nicolas
FERER Stéphanie	GALLEY Philippe	GUERRERO CORDEBOEUF Sandra
PETIT Christine	POUPEAU Anita	RENOULT Chantal
SERRANO Jacqueline	THEBAULT Christèle	VACOSSIN Barbara